

# Villa Maya

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOCATION DE STUDIOS MEUBLES ET CHAMBRES POUR SEJOURS DE COURTE OU MOYENNE DUREE

### **Dispositions générales :**

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue.

En tout état de cause, la durée du séjour ne pourra excéder une période continue de 6 mois. D'autre part, il lui est interdit toute domiciliation dans les lieux à titre privé ou professionnel.

### **Conditions de paiement :**

Le jour de l'arrivée du client, la « Villa Maya » délivre les clés de la chambre ou du studio contre le paiement intégral de la période de location.

Toutefois, dans le cas des séjours de trente nuits ou plus, le montant du séjour retenu comme base de calcul sera le montant équivalent à un mois.

En cas de prolongation de séjour, le prix de la nouvelle période est payable d'avance.

Le départ anticipé ne donne lieu à aucun remboursement.

Dans le cas où il a été convenu que le paiement du séjour serait effectué par un tiers, le client demeure personnellement responsable du paiement en question.

### **Prix :**

Les prix s'entendent TVA comprise, non comprise la taxe de séjour.

Ils incluent la mise à disposition du studio ou de la chambre charges comprises (eau, électricité, chauffage, climatisation, télévision, wifi...).

Le prix de la nuitée n'inclut pas les petits déjeuners.

Les éventuelles prestations en option ne sont pas incluses dans le prix et seront réglées chaque jour.

### **Arrivée et départ :**

Une arrivée tardive doit être notifiée lors de la réservation.

Le client doit se présenter pour l'arrivée entre 16 h et 19 h. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit en informer le propriétaire.

Le jour du départ, le client doit libérer les lieux à 11 h au plus tard.

En cas de non libération des chambres ou studios aux heures indiquées, une facturation de 50 % du montant de la nuit s'effectuera automatiquement, de 11 h à 18 h.

Un départ tardif, dans la mesure du possible et sur demande, est facturé 50 % du prix de la chambre ou du studio jusqu'à 18 h et 100 % après 18 h.

### **Conditions de réservations pour les individuels (direct et agence)**

La réservation d'un studio ou d'une chambre n'est valable qu'après acceptation par la Direction de la « Villa Maya ».

La confirmation de la réservation reste à notre entière discrétion.

Les réservations et toutes modifications éventuelles doivent être confirmées par fax ou par email.

Vous devez indiquer le nom du client, les dates du séjour, le nombre de personnes par chambre, l'âge des enfants, le type de chambre et l'heure d'arrivée.

De plus, la réservation, pour être ferme, doit être suivie du paiement des arrhes.

Toute réservation est conditionnée par l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le client.

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire des arrhes de 20 % du montant total du prix du séjour.

- 20 % des arrhes sont à verser à la confirmation ;
- Le solde de la facture pro forma, soit 80 %, est à verser 1 mois avant l'arrivée.

Toute réservation ne sera considérée ferme qu'à réception du versement des arrhes à hauteur de 20 % du montant total du séjour.

Le non règlement des arrhes sous 48 heures entrainera l'annulation automatique de la réservation.

Tous vols et dégâts dans les chambres, studios et dans La « Villa Maya » seront sujet à remboursement de la part du client.

Modifications du séjour réservé : pour tout séjour écourté, départ anticipé, arrivée retardée, l'intégralité du séjour confirmé sera due.

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà du séjour réservé et accordé par le propriétaire.

### **Conditions de réservations pour les groupes et séminaires (direct et agence) :**

Votre réservation doit être confirmée par écrit, devis estimatif signé et tamponné avec la mention « bon pour accord ».

Les arrhes, représentant 20 % du montant total du séjour, doivent être envoyées dès la confirmation et la réservation ne sera ferme et définitive qu'à réception des arrhes.

Le non règlement des arrhes sous 5 jours entraînera l'annulation automatique de la réservation. Le solde de la facture pro forma, 80 %, devra être versé 1 mois avant l'arrivée des clients.

Nous vous rappelons que vu le nombre de demande que nous avons sur les mêmes dates, les chambres ou studios seront accordées au premier client confirmant par écrit et par le versement des arrhes.

La politique d'annulation ci-dessous pour les groupes n'est valable qu'en cas d'annulation totale du séminaire. En cas d'annulation partielle (chambre en moins ou nombre de personnes en moins) le devis signé servira de base minimum pour la facturation à quelques dates que ce soit.

### **Conditions d'annulations (individuel, groupe et séminaire) :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou email adressé au propriétaire.

Annulation avant le début du séjour :

- En cas d'annulation pour quelque motif que ce soit, les arrhes restent acquises au propriétaire.
- Dans les 30 jours qui précèdent le séjour, le solde restera également acquis au propriétaire.
- Si le client ne se manifeste pas avant 20 h le jour prévu de début du séjour, le propriétaire disposera de la chambre ou du studio. Les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

En cas d'interruption de séjour, la somme correspondant au prix total du séjour reste intégralement acquise au propriétaire.

Dans l'éventualité de prestations supplémentaires non consommées, elles seront remboursées.

**Il convient à notre aimable clientèle de se prémunir d'une assurance annulation voyage afin d'être remboursée par cette dernière en cas d'annulation totale ou partielle de son séjour.**

### **Obligations du résident :**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination, en personne raisonnable et prudent. Il s'engage à rendre la location en parfait état (voir règlement intérieur mis à disposition dans les chambres).

VILLA MAYA

8, avenue du Rivalet - 83 580 GASSIN

Tél : + 33 (0)4 94 97 81 42 - Fax : + 33 (0)9 67 01 81 42 [contact@lavillamaya.com](mailto:contact@lavillamaya.com)

[www.lavillamaya.com](http://www.lavillamaya.com)

APE : 6820A Siret : 532 308 624 00016

Un inventaire figure dans chaque studio ou chambre. Le client devra en vérifier l'exactitude et la qualité dès son arrivée et signaler à la « Villa Maya » toute anomalie, objets manquants ou dégradés le cas échéant dans les 4 heures suivant son arrivée.

Lors du départ du client, l'inventaire et l'état de propreté du studio feront l'objet d'un contrôle, et tout manque à l'inventaire ou dommage causé au studio ou à la chambre sera facturé au client, ce que le client accepte expressément.

La « Villa Maya » se réserve le droit de pénétrer dans les lieux loués pour l'entretien ou la sécurité.

### **Responsabilité :**

La responsabilité de la « Villa Maya » ne pourra être engagée en cas de vols ou de dégradations d'effets personnels dans les studios ou les chambres y compris dans les locaux communs.

La responsabilité de la « Villa Maya » ne pourra pas non plus être recherchée en cas de dépassement de la capacité d'accueil du studio ou de la chambre par le client.

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Les piscines n'étant pas surveillées, nous vous rappelons les dangers qu'elles peuvent présenter pour les enfants et déclinons toute responsabilité en cas d'accidents.

### **Résiliation :**

A défaut de paiement au terme convenu et/ou en cas de manquement à ses obligations, et notamment en cas de maintien dans les lieux au-delà de la période contractuelle, la « Villa Maya » pourra interdire l'accès aux locaux par tout moyen, et tiendra les effets personnels du client à sa disposition, ce que le client reconnaît et accepte.

### **Vols et accidents**

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

### **Animaux**

Nos amis les bêtes ne sont pas acceptés.

La présence d'animaux familiers malgré le refus de la « Villa Maya », entraînera la rupture immédiate du présent contrat.

### **Réclamations et litiges :**

Toute contestation ou réclamation doit être adressée à la « Villa Maya » par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 10 jours suivants le départ du client.

Les autorités de résolution du litige seront celles du lieu de la prestation de service.

*La Direction*